



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 21039

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la note de service n° 98-197. Ajouter une heure de « vie de classe » conduit à alourdir l'emploi du temps des élèves, ce qui va à l'encontre des orientations actuelles de réduction des horaires et d'allègement des programmes. Il lui demande ce qu'il entend faire pour remédier à ce problème.

Texte de la réponse

L'intégration dans l'emploi du temps des lycéens d'une heure de « vie de classe » constitue une des mesures qualitatives innovantes susceptibles de contribuer à accroître la participation des élèves à la vie lycéenne et à favoriser un dialogue et des échanges efficaces entre élèves, enseignants et autres personnels. Le choix des modalités retenues pour sa mise en place est laissé aux établissements scolaires qui détermineront, en fonction de leurs besoins et de leur politique d'établissement en matière de vie lycéenne, sa périodicité, son organisation et son contenu. Bien entendu, cette heure ne saurait avoir pour conséquence d'alourdir l'emploi du temps des élèves. C'est pourquoi cette mesure est prise en compte dans la phase d'élaboration des mesures proposées, qui s'inscrivent dans le cadre de la réforme pédagogique des lycées dont les objectifs fondamentaux recouvrent l'allègement des programmes et des emplois du temps et l'aménagement des horaires et des rythmes scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21039

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 1998, page 5974

Réponse publiée le : 8 février 1999, page 801